



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 1^{er} février 2024 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 26/01/2024

Nombre de membres en exercice : 39 titulaires

Secrétaire de séance : Christian VIGNES

Présents avec voix délibérative : 25 (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : 20

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : 25

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; François GUILLAMET ;

CAGD

Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Jean LAVIELLE ; Philippe CASTEL ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Luc De MONSABERT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Alain PERRET

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES

Absents :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Pascale CASTAGNET ; Bertrand DESCLAUX ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Dany JAMMES ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Laurent LAFOURCADE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ;

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; Didier SAKELLARIDES ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Jean-Louis DAVERAT ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2024_002

Mise à jour du règlement de redevance spéciale



Monsieur Thierry GUILLOT, Vice-Président rappelle :

Dans la continuité du travail engagé sur la mise à jour du règlement de redevance il convient d'actualiser les critères d'exonération et de déclasserment applicables à la redevance spéciale.

A ce titre, Monsieur le Vice-président propose aux membres du Comité syndical de valider les évolutions du règlement de la redevance telles que présentées en annexe de la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 14 des statuts du Syndicat relatif au produit des redevances et contributions provenant des services assurés

Considérant la délibération du Comité syndical en date du 21 septembre 2023,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le règlement de la redevance spéciale présenté en annexe de la présente délibération.

DIT que les grilles d'application des forfaits sont inchangées

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Maremne, le 7 février 2024

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

